



Assemblée générale

Distr. limitée
3 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 23 b) de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement :

Année internationale du sport et de l'éducation physique

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Gabon, Grèce, Guinée-Bissau, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Nauru, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine et Yémen : projet de résolution

Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des coauteurs du projet de résolution :

Angola, Arménie, Autriche, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Burundi, Canada, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Fédération de Russie, France, Guinée, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Irlande, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Mali, Maurice, Monaco, Mongolie, Namibie, Niger, Pérou, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Timor-Leste et Togo

